

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 12 décembre 2022, à 12 h 02, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :

- Mme Céline Brindamour, mairesse;
- M. Benjamin Turcotte, conseiller;
- M. Maxime Gagné, conseiller;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- M. Martin Lavoie, conseiller;
- M. Jean St-Jules, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Yvon Rodrigue, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- M^e Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- M^e Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2022-411

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 12 décembre à 12 h 02, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-01 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, la conseillère Lisyane Morin:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2023;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-02 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Jean St-Jules:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-02 imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2023;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-03 et dépôt
d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Benjamin Turcotte:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-03 imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2023;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-04 et dépôt
d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Maxime Gagné:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-04 imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2023;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-05 et dépôt
d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Martin Lavoie:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-05 imposant une taxe pour la collecte et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2023;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

AVIS DE MOTION

Règlement 2023-06 et dépôt
d'un projet.

Par les présentes, la conseillère Sylvie Hébert:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-06 concernant la tarification des biens, des services et des activités;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée
au public.

Aucune.

RÉSOLUTION 2022-412
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,
APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 12 h 10.

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

Me ANNIE LAFOND, greffière